

REGLEMENT DE L' EPREUVE « VALBERG TRAIL »

13 ème ÉDITION – Dimanche 14 septembre 2025

PREAMBULE

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure sécurité et intégrité sportive. Nous sommes ravis de vous accueillir dans la station de Valberg et vous souhaitons d'y passer un agréable moment de convivialité et de partage de notre passion pour le sport- nature.

Le Comité d'organisation de l'événement, composé de :

- M. Christian GUÉMY, Président du CSPM
- M. Alain SANTI, Responsable des Sports de la station de Valberg
- M. Christophe MENEI, Responsable de l'organisation

tient à remercier tout particulièrement pour leur coopération :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- M. Guy AMMIRATI, Maire de Péone/Valberg
- M. Nicolas DONADEY, Maire de Beuil
- M. Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes

ainsi que le Pôle Tourisme de Valberg, la SPL Valberg (exploitation des domaines skiables), les Services Techniques de Valberg et les nombreux bénévoles venus prêter leur précieux concours à la réussite de cet évènement.

1/ GENERALITES

L'événement dénommé « VALBERG TRAIL » est organisé par le Club des Sports des Portes du Mercantour de Valberg-Beuil (CSPM) en collaboration avec Mermonts Organisation et l'appui technique de la station de Valberg.

Il consiste en 3 épreuves chronométrées de trail running, se déroulant sur le territoire des communes de Beuil, Péone/Valberg et Guillaumes :

- **Le MARATHON DES PORTES DU MERCANTOUR**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 42,2 km et 1 900 m de dénivelé positif, à terminer en moins de 9h00.

- **Le SEMI-MARATHON DE VALBERG/BEUIL**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers, de 21,1 km et 950 m de dénivelé positif, à terminer en moins de 4h30.

- **Le VALBERG EXPRESS**, course pédestre de montagne sur pistes et sentiers de 12.9km et 530m de dénivelé positif

Le MARATHON DES PORTES DU MERCANTOUR est une épreuve inscrite au « CHALLENGE TRAIL 06 » organisé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Votre participation à l'une de ces 3 épreuves implique votre acceptation sans réserve de ce qui suit :

2/ PARCOURS

Le parcours du Marathon sera matérialisé par les éléments officiels du Challenge Trail 06, de couleur rouge/orange, par des marques de peinture à la craie au sol (100% biodégradable) et par des affichettes format A3 de même couleur sur les principaux changements de direction.

Le parcours du Semi-Marathon sera matérialisé par des éléments de couleur bleue : rubalise en hauteur, fanions plantés au sol, marques de peinture à la craie au sol (100% biodégradable) et affichettes format A3 sur les principaux changements de direction.

Les 2 parcours empruntent dans leur quasi-totalité des sentiers de grande randonnée GR (marquage peinture rouge et blanc) et des sentiers de petite randonnée PR (marquage peinture jaune).

MARATHON : <https://www.openrunner.com/route-details/20132468>

SEMI-MARATHON : <https://www.openrunner.com/route-details/20132478>

VALBERG EXPRESS : <https://www.openrunner.com/route-details/20132561>

3/ HORAIRES

Le départ des 3 épreuves sera donné le dimanche 14 septembre devant l'Espace Mounier/piscine de Valberg (à l'entrée de la station, à gauche en montant de Nice).

- à 08h00 pour le Marathon, précédé d'un briefing à 07h45
- à 10h30 pour le Semi-Marathon, précédé d'un briefing à 10h15
- à 11h00 pour le Valberg Express, précédé d'un briefing à 10h45

Des contrôles aléatoires du matériel (eau/ réserve alimentaire, ...) seront organisés dans le sas de départ.

Les arrivées seront jugées au même endroit Les barrières horaires suivantes sont instituées :

Pour le Marathon :

12h45 au col de la Couillole (Km 22)

15h00 au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 33)

Pour le Semi-Marathon :

12h40 au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 11,5)

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents devront quitter le point de contrôle avant la barrière horaire fixée. Passée cette barrière, les concurrents concernés seront mis hors course et devront restituer leurs dossards au personnel de contrôle.

4/ INSCRIPTIONS

Le nombre de participants est limité à 150 pour la Marathon, 300 pour le semi-marathon et 200 pour le Valberg Express.

Le parcours Valberg Express de 12.9km est ouvert à tout adulte majeur, détenteur d'une licence FFA en cours de validité ou ayant rempli son PPS (Parcours de prévention Santé) sur le lien dédié et dans le délai imparti. Les 2 autres parcours (Marathon et semi-marathon) ne sont ouverts qu'à partir de la catégorie Espoir.

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 12 septembre 2025 à minuit, exclusivement en ligne, sur le site www.sportips.fr,

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'annulation de l'épreuve par décision gouvernementale ou préfectorale indépendante de notre volonté, les inscriptions pourront être en partie remboursées dans la mesure des frais engagés par l'organisation ou reportés à l'année suivante.

Les inscriptions sont nominatives, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué.

5/ RETRAIT DES DOSSARDS

Le contrôle du matériel obligatoire et le retrait des dossards des 3 épreuves seront ouverts samedi 13 septembre de 14h00 à 18h00 à l'espace Mounier et le dimanche 14 septembre à partir de 06h30 à l'Espace Mounier (parking à proximité, toilettes, eau, vestiaires coureurs, douches).

A cet effet, les concurrents devront impérativement présenter :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- une licence FFA ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve, dans l'hypothèse où ces pièces n'aient pas été transmises lors de l'inscription en ligne,
- en cours de validité dans l'hypothèse où cette pièce n'ait pas été transmise lors de l'inscription en ligne,
- la totalité du matériel obligatoire dont la liste figure ci-après.

A défaut, leur dossard ne pourra leur être remis et ils ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Ils devront également télécharger le tracé du parcours choisi sur leur téléphone mobile et y enregistrer le numéro de téléphone d'urgence fourni par l'organisation.

6/ MATÉRIEL

Matériel minimum obligatoire pour les concurrents des 2 épreuves :

- Dossard fourni par l'organisation, non plié, épinglé visible sur la poitrine, sur le ventre ou sur une ceinture
- Téléphone portable totalement chargé, comportant les numéros d'urgence communiqués par l'organisation et la trace GPX du parcours choisi
- Couverture de survie
- Sifflet
- Veste imperméable avec coutures étanches
- Gobelet (aucun contenant ne sera fourni sur les stands de ravitaillement)

Pour le Marathon : réserve d'eau minimale de 1 L

Pour le Semi-Marathon : réserve d'eau minimale de 0,5 L

Les bâtons sont autorisés sur les 3 épreuves : tout concurrent décidant de s'en équiper devra les porter du départ à l'arrivée.

ATTENTION : La météo pouvant changer brutalement en montagne, les concurrents sont invités à consulter les bulletins ad hoc avant le départ et de s'équiper en conséquence.

7/ RAVITAILLEMENTS

Le principe du trail running en compétition est la semi-autosuffisance.

Par conséquent, chaque concurrent doit prévoir ses besoins propres en alimentation liquide et solide en fonction de la distance choisie, de son état de forme et des conditions météo (attention aux fortes chaleurs). Cependant, l'organisation met à disposition des concurrents les points de ravitaillement liquide (eau plate, eau gazeuse, soda,...) et solide (fruits frais, fruits secs, biscuits salés, charcuterie, pain,...) suivants :

Pour le Marathon :

- au lieu-dit « La Colle » (Km 11,2) liquide uniquement
- au col de la Couillole (Km 22,1) solide et liquide
- au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 33,0) solide et liquide
- à l'arrivée (Km 42,2)

Pour le Semi-Marathon :

- au centre nordique de Beuil Les Launes (Km 11,6)
- à l'arrivée (Km 21,1)

Aucun ravitaillement tiers n'est autorisé. Quelques points d'eau potable naturels jalonnent les 3 parcours. Les spectateurs sont autorisés sur l'ensemble des parcours. Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

8/ CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 3 épreuves, les 3 premiers coureurs hommes et femmes au classement scratch seront récompensés, ainsi que le/la premier(e) de chaque catégorie d'âge, sans cumul possible.

- La remise des prix se fera à partir de 13h30 à l'Espace Mounier, en fonction des arrivées.

La présence des lauréats est obligatoire pour recevoir leurs récompenses.

9/ TROPHÉE JEAN FAVARO

Sur le Marathon, il est instauré le trophée Jean Favaro qui récompense le plus jeune coureur du classement.

10/ SECURITE ET RESPONSABILITE

L'organisation a souscrit une assurance multirisque responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle.

Les épreuves seront sécurisées par des équipes de secouristes à l'arrivée et aux points stratégiques de chacun des parcours.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Tout concurrent a l'obligation de venir en aide à un autre concurrent en difficulté et d'en avvertir immédiatement l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche.

Tout concurrent décidant d'abandonner doit immédiatement en avvertir l'organisation (n° de téléphone inscrit sur le dossard) ou le poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Tout concurrent mis hors course mais souhaitant poursuivre son parcours sans dossard est informé qu'il l'effectuera en totale autonomie et sous son entière responsabilité. Les autres concurrents mis hors course pourront être rapatriés par l'organisation jusqu'à l'Espace Mounier.

Les réseaux de téléphonie mobile couvrent en principe l'intégralité des 3 parcours. A défaut de couverture réseau par votre opérateur, composez le 112.

11/ ETHIQUE, OBLIGATIONS ET SANCTIONS

Les manquements suivants à l'éthique, au respect et à l'esprit sportif entraîneront la disqualification immédiate du concurrent fautif (liste non exhaustive) :

- Absence d'un ou plusieurs élément(s) du matériel obligatoire en un point quelconque des parcours

- Aide extérieure de toute nature (y compris accompagnement et ravitaillement personnel)
- Non respect des parcours dans leur intégralité
- Non respect de l'environnement (déchets et détritrus divers)
- Non respect des injonctions du personnel (organisation, secouristes, signaleurs,...)
- Non assistance à un concurrent en difficulté
- Manque de respect à l'organisation et/ou aux bénévoles
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve

12/ MODIFICATION/ANNULATION

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours voire d'annuler les épreuves à tout moment, y compris une fois les départs donnés.

13/ RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit et déposée au PC course (Espace Mounier) auprès d'un membre du Comité d'organisation dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du concurrent concerné.

14/ DROIT À L'IMAGE

Tout participant à l'évènement VALBERG TRAIL renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord formel de l'organisation.

Informations, hébergement :

Offices de Tourisme Valberg : 04 93 23 24 25

Beuil : 04 93 02 32 58 Guillaumes : 04 93 05 57 76 ot@valberg.com

office.de.tourisme@beuil.fr ot@guillaumes.fr